

Die Organisationen von Menschen mit Behinderungen Les organisations de personnes avec handicap Le organizzazioni di persone con andicap



Procès-verbal du Forum romand de politique sociale du 13 février 2017, Espace Dickens, Lausanne

Personnes présentes.

Denis Maret, président du forum Robert Joosten, AGILE.CH., Ursula Schaffner, AGILE.CH, Roger et Monique Cosandey, Lucia Pisano, Fédération suisse des aveugles, Elsa Kurz, Fédération suisse des sourds SGB-FSS, Marjorie De Chastonay, co-présidente FéGAPH, Jean-Luc Widler, FéGAPH, Daniel Prélaz, le Relais, Laurent Duvanel, procap, Mireille Geiser, SEP, Catherine Rouvenaz, AGILE.CH (PV)

Personnes excusées

Sébastien kessler, id-géo, Nadine Willa, ASPr/Polio.ch, Stéphanie Fidanz, ASRIMM, Philippe Graf, Pierre Margot-Cattin, Conseil Egalité.ch, Pascal Priamo, ELA Suisse, Robin Masur, SBG-FSS, Marc Genilloud, Fondation IPT, Emanuelle Leonard, FOVAHM, christophe Pariat, Grapp, Karim Hichri, Inclusion Handicap.

1. Procès-verbal du 14 novembre 2016

Denis Maret ouvre la séance et salue les personnes présentes. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour. Le PV du 14.11.2016 est accepté à l'unanimité.

2. Réforme de la Loi sur les prestations complémentaires

Ursula Schaffner, responsable de la politique sociale et de la représentation des intérêts chez AGILE.CH, présente les principaux enjeux de cette réforme (voir présentation en annexe).

D. Prélaz demande quel est le montant de la réduction des aides au paiement des primes maladie. Ursula répondra à sa question ultérieurement par courriel, étant donné sa complexité. Concernant la question du montant minimal garanti, D. Prélaz et J.-L. Widler trouvent qu'AGILE.CH devrait s'y opposer catégoriquement car c'est inacceptable.

R. Joosten: quel est le calendrier parlementaire?

D'après U. Schaffner, les questions seront nombreuses en commission. Le Conseil des Etats table sur 2 ans de discussions. C. Rouvenaz rappelle que l'entrée en vigueur prévue est 2019.

D. Prélaz trouve les positions d'AGILE.CH peu stratégiques. Le désaisissement de la fortune, par exemple, est indéfendable à ses yeux, alors que la question des primes maladies est discutable.

- U. Schaffner trouve la question juste. Pour elle, le désaisissement de la fortune est assimilable à un contrôle du mode de vie et induit des pressions insupportables. Quant à la suppression du montant minimum garanti, les cantons et les partis bourgeois ont demandé de séparer la part des primes maladies des PC et les associations de personnes concernées sont partagées sur la question. Elle est favorable à la transparence et prévoit de fortes attaques sur ce point.
- J.-L. Widler : qui décide de la position officielle d'AGILE.CH.

En chœur, R. Josten et le président D. Maret, tous deux membres du comité d'AGILE.CH, répondent que le secrétariat général soumet les propositions au comité qui les avalise. Il serait impossible de convoquer une assemblée de délégués pour chaque position politique. R. Joosten précise qu'il arrive que les organisations membres soient consultées.

A la question de D. Maret, U. Schaffner précise qu'il n'y pas encore de planning de lobbying.

R. Joosten espère que le séisme du refus, hier dans les urnes, de la RIE III, incitera la droite à être plus prudente dans ses positions concernant les réformes des assurances sociales, pour éviter d'éventuels référendums.

En outre, il demande s'il est possible de recevoir à la fois des PC et une aide sociale. D. Prélaz, ancien assistant social, répond que non. Les gens des services sociaux chercheront d'abord à établir si le requérant a droit à des assurances sociales avant de lui allouer une aide sociale.

- C. Rouvenaz souligne que nombre d'ayant-droit renonce à demander les PC par honte, parce qu'ils les amalgament à de l'aide sociale. En plus, les personnes étrangères y renoncent souvent par crainte de voir leur permis de séjour non renouvelé, ce que confirme D. Prélaz.
- L. Duvanel demande ce qu'AGILE.CH a entrepris pour soutenir le relèvement des montants maximaux pris en compte à titre de loyer dans les PC et si des contacts ont été pris avec les organisations de locataires et de propriétaires pour élargir le lobbying.
- U. Schaffner rappelle que le message du Conseil fédéral est sur la table depuis deux ans et que le parlement ne réagit pas, en dépit d'actions et de manifestations organisées par plusieurs organisations. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) doit décider aujourd'hui-même si cette réforme doit être ou non traitée dans celle des PC. Il faut attendre cette décision pour envisager la suite. Elle ajoute que souvent les gens ont honte de demander des PC et que ce ne sont pas eux qui vont se bouger.

Lien vers le communiqué de presse du 14.02.2017 de la CSSS-E :

https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-s-2017-02-14.aspx

3. Actualité de politique sociale

C. Rouvenaz diffuse quelques informations:

7^e révision de l'Al :

Le message attendu pour fin décembre 2016 n'a toujours pas été publié. En même temps que ce message, le Conseil fédéral devait publier un rapport sur la politique nationale du handicap. Or, il a bel et bien été présenté en janvier mais n'est ni consistant ni concluant.

▶ Prévoyance vieillesse 2020 :

Conseil des Etats et Conseil national en sont à l'aplanissement des divergences, principalement portant sur les questions de la compensation de la baisse du taux de conversion dans le 2^e pilier

et du mécanisme prévoyant l'augmentation automatique de l'âge de référence à 67 ans en cas de réserves insuffisantes dans l'AVS. Ce sujet est au programme de la session de printemps des chambres fédérales, qui se tiendra du 27 février au 17 mars.

Formation professionnelle pour jeunes handicapés

En novembre 2016, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt confirmant que l'assurance invalidité ne peut pas refuser une deuxième année de formation élémentaire à un jeune handicapé, sous prétexte que ses chances d'insertion dans le marché du travail sont insuffisantes. C'est ce qui est arrivé à une jeune femme atteinte de trisomie 21 en 2011, suite à la décision d'un office Al contre laquelle procap a fait recours. S'en est suivi le lancement d'une pétition « Formation professionnelle pour tous - aussi pour les jeunes handicapés » qui a récolté 100'000 signatures. De batailles juridiques en interventions parlementaires, l'affaire a connu un heureux

▶AD d'AGILE.CH du 29 avril 2017

La partie thématique sera consacrée au quotidien à l'hôpital pour les personnes avec handicaps. Les auteurs du projet des Hôpitaux universitaires genevois seront invités à présenter la bonne gouvernance des HUG. S'en suivra une discussion plénière en présence du Dr Florian Suter de Bâle et d'une personne concernée.

4. Divers

dénouement fin 2016.

- ▶D. Maret présente le guide des bonnes pratiques publié par l'Hôpital du Valais, et à la préparation de laquelle il a collaboré, de même que Sébastien Kessler d'id-géo.
 - C. Rouvenaz en commandera quelques exemplaires imprimés et les fera parvenir aux personnes qui en font la demande (M. De Chastonay, R. Cosandey, J.-L. Widler, R. Joosten). Sinon, on peut la télécharger sous :

http://infrastructures.hopitalvs.ch/accessibilite-universelle-en-milieu-hospitalier/

Lien vers une interview de Sébastien Kessler à la RTS :

http://www.rts.ch/play/radio/intercites/audio/intercites-une-accessibilite-universelle-pour-les-handicapes?id=8313517

▶J.-L. Widler dit ses préoccupations concernant l'accès gratuit aux services de renseignements 1818 qui n'existent plus depuis qu'Orange est devenue Salt, donc il y a 2 ans. Avant, il suffisait de composer le 1145, automatiquement transféré au 1818, pour obtenir des renseignements gratuits par SMS. Aujourd'hui, les services sont centralisés, on ne répond plus en français et les SMS ne sont plus systématiques. J.-L. Widler a entrepris de multiples démarches pour remédier au problème, en vain.

Roger Cosandey lui indique le nom de la personne en charge à la Fédération suisse des aveugles.

Denis Maret et fait les mêmes démarches auprès de la FSA mais en tant qu'abonné Swisscom, il ne connaît pas ses problèmes.

- R. Joosten pense que ça vaut la peine de se battre car il s'agit là d'une discrimination.
- D. Prélaz conseille de s'adresser à la Fédération romande des consommateurs.

- Laurent Duvanel se présente : oxygéné depuis une quinzaine d'années, il est vice-président de procap suisse et se présentera à la présidence lors de l'assemblée des délégués du 10-11 juin prochain à Tenero.
- ▶ Elsa Kurz se présente : elle remplace depuis janvier Stéphane Faustinelli en tant que directrice régionale suisse romande de la Fédération suisse des sourds.
- ▶ Marjorie De Chastonay, co-présidente de la FéGAPH, est également membre d'Autisme Suisse romande.
- ▶ A la demande de Stéphanie Fidanza, Catherine sonde les personnes présentes sur la possibilité d'avancer dorénavant les forums d'une demi-heure, voire de les organiser aux heures rondes, 16 ou 17 heures. Les participant-e-s n'y voient aucun inconvénient, sauf R. Joosten qui trouve que 16 heures est un peu tôt pour les personnes qui travaillent. Donc pour l'instant, nous maintenant le statu quo.

Le président clôt la séance à 19h30 en rappelant que le prochain forum se tiendra non lundi mais mardi 16 mai prochain.

<u>Annexe</u>: présentation d'Ursula Schaffner sur la réforme de la Loi sur les prestations complémentaires